

Prochain n° :  
après les élections partielles

# L'air du temps

n°166

Octobre - Novembre 2017

## Sommaire

- ▶ Conseil municipal du 5 septembre
- ▶ Rythmes éducatifs : l'organisation de la semaine en débat
- ▶ Conseil municipal : élections partielles en vue
- ▶ Anniversaire : le Club de la Doulouche a 40 ans !
- ▶ Formation aux 1<sup>ers</sup> secours
- ▶ Matinée boudin, fête de Noël des Domichat : dates à retenir

La vie de la commune c'est aussi sur :  
<http://www.rencurel-vercors.fr/>

## Jeux de l'été 2017 de L'Air du Temps

3<sup>ème</sup> trophée juniors  
de Rencurel Animation Initiative

1<sup>ère</sup> - Lison BRAZEAU : 68 pts / 70

2<sup>ème</sup> - Mathéo GUERIN : 66 pts / 70

10<sup>ème</sup> trophée adultes  
de Rencurel Animation Initiative

1<sup>er</sup> - Noël GUISERIS : 134 pts / 142

2<sup>ème</sup> - Annie MABOUX : 131 pts / 142

3<sup>ème</sup> - Michel ARRIBERT : 130 pts / 142

4<sup>ème</sup> - Annie GLENAT : 122 pts / 142

Bravo à tous !  
Et merci d'avoir participé !

## Air... frais ?

Le seuil critique est franchi : après la démission de Marylène Serrat (voir p.3) , 4 sièges de Conseillers municipaux sont vacants. Rencurel rejoint donc la cohorte des communes qui ont été ou sont actuellement dans l'obligation d'organiser des élections partielles sur décision du Préfet.

Après un printemps déjà bien chargé en consultations électorales voilà qu'un retour aux urnes va s'imposer en cette fin d'automne. Sans doute une contrainte mais peut-être aussi une chance pour la commune. L'occasion, pour de nouveaux élus, de faire un galop d'essai, de se familiariser avec le fonctionnement municipal et intercommunal, de se frotter à quelques dossiers en cours... avant de se lancer dans le grand bain en 2020 ?

Et pour faire bonne mesure, tous ceux qui se préoccupent des questions éducatives seront également invités à apporter, via une consultation à bulletin secret, leur point de vue sur l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018 (voir p.3, 4 et 5). En ayant présent à l'esprit l'objectif que l'organisation choisie doit contribuer à aider chacun à mieux réussir sa vie.

Michel Eymard, maire



## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2017

### AUTORISATIONS D'URBANISME

Les lois de décentralisation ont, dans les années 1980, transféré aux communes la responsabilité de l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU...) et ont confié aux maires le pouvoir d'autorisation des opérations d'urbanisme (autorisation de travaux, permis de construire...).

Pour permettre aux maires, notamment ceux des petites communes, d'assumer cette responsabilité complexe, l'Etat, par l'intermédiaire de ses services (DDE puis DDT) assistait gratuitement les communes dans l'instruction des dossiers (conformité des projets avec les différents documents réglementaires).

Pour les communes membres d'une Communauté de communes de plus de 10 000 habitants, cette assistance de l'Etat a pris fin au 30 juin 2015. Pour celles qui étaient membres d'une Communauté de communes de moins de 10 000 habitants (ce qui était le cas de la CCBI), cette assistance de l'Etat a pris fin au 31 décembre 2016.

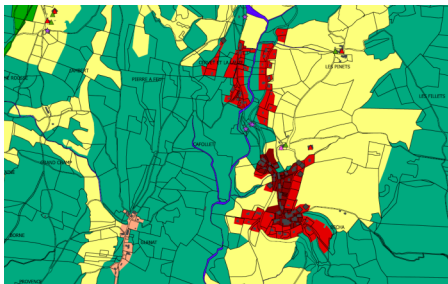
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) a donc créé son propre Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU).

Les communes qui le souhaitent peuvent faire appel à ce service pour remplacer l'Etat dans son rôle d'aide à l'instruction des dossiers.

Le Conseil municipal a examiné la convention qui précise les modalités organisationnelles et financières de la mise à disposition du service SIAU de la SMVIC.

Cette prestation donne lieu à remboursement des frais engagés par le service (ce qui n'était pas le cas quand c'était une aide de l'Etat). La participation financière est calculée en fonction de 2 critères :

- la population totale de la commune pour 50 %
- la richesse fiscale de la commune pour 50 %.



Le Conseil municipal a autorisé le maire à signer la convention qui permettra à la commune de bénéficier de ce nouveau service.

### « DÉSHÉRBAGE » À LA BIBLIOTHÈQUE



Les documents de la bibliothèque (livres, DVD, revues...) acquis grâce aux crédits affectés par la commune appartiennent à la collectivité.

Au fil du temps, certains documents peuvent être soit en mauvais état, soit avoir un contenu obsolète, soit n'être jamais empruntés, soit être en multiples exemplaires qui n'ont plus d'usage. Il faut donc pouvoir les sortir des rayonnages.

Comme dans toutes les communes dotées d'une bibliothèque, le Conseil Municipal a autorisé la bibliothèque municipale à procéder à des opérations de « désherbage », c'est-à-dire à déclasser des documents qui n'ont plus de raison de rester dans les rayonnages (les sortir du domaine public) et à s'en séparer soit en les détruisant (documents abîmés), soit en faisant don à des bibliothèques associatives, soit en les vendant à un prix modique fixé par la commune (de 0,50 € à 5 €).

Une liste des documents « désherbés » sera tenue à jour.

### PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS VERCORSOLEIL

Dans *L'Air du Temps* n°146 (novembre 2015), n°149 (février 2016), n°161 (avril 2017) et n°163 (juin 2017) on a pu suivre l'évolution du partenariat de la commune avec la Centrale Villageoise VercorSoleil dont la raison d'être est la production d'énergie renouvelable sur le plan local (notamment par l'installation de panneaux photovoltaïques).



L'article L314-27 de la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 111 indique que « **Les sociétés par actions régies par le livre II du code de commerce ou par le titre II du livre V de la première partie du code général des collectivités territoriales constituées pour porter un projet de production d'énergie renouvelable peuvent, lors de la constitution ou de l'évolution de leur capital, en proposer une part aux collectivités territoriales et à leurs groupements sur le territoire desquels il se situe. Elles peuvent également proposer à ces mêmes personnes de participer au financement du projet de production d'énergie renouvelable. Les collectivités territoriales peuvent souscrire la participation en capital prévue au I du présent article par décision prise par leur organe délibérant.** »

Considérant les toits mis à disposition (école du village, foyer de ski, église) et la forte implication de VercorSoleil pour la production d'énergie renouvelable sur la commune, le Conseil municipal a annulé la délibération du 4 février 2016 souscrivant 1 part auprès de la SAS CentralesVillageoises Vercorsoleil et a approuvé à l'unanimité une nouvelle délibération pour la souscription de 5 parts (pour un montant de 500 €).

### DIVERS

= Le Conseil municipal a retenu les devis de :

- L'entreprise Blanc pour les travaux de maçonnerie lié à l'aménagement des WC publics de La Balme : 3 330.93 € HT
- Loïc Le Ruyet pour l'aménagement des WC publics de La Balme : 5 664.08 € TTC
- Loïc Le Ruyet pour la mise en accessibilité de la salle hors-sac : 9 385.74 € TTC

= Le Conseil a approuvé le renouvellement de la ligne de trésorerie proposée par la Banque Postale pour un montant de 78 000 €

= Ancien local de l'AAPPMA La Boulouvenne à La Scie : le Conseil a rejeté la demande de location de ce local par Mme Tomasini. Le local conservera une vocation associative.

## RYTHMES ÉDUCATIFS

### ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE : ON EN REPARLE

Le 27 juin dernier, paraissait au Journal Officiel de la République, un décret du Ministre de l'Éducation Nationale permettant aux communes qui le souhaitaient de revenir à la semaine de 4 jours. Autrement dit, la possibilité de modifier les horaires scolaires pour ne plus avoir classe le mercredi matin et de revenir à des journées scolaires de 6h (au lieu de 5h30).

Au-delà des horaires scolaires, ce décret pose beaucoup de questions.

**Pourquoi, certaines communes (dont celles des 4 Montagnes) sont-elles repassées à 4 jours et pas Rencurel ?**

A Rencurel :

- aucune demande formelle de parents n'était parvenue à la mairie avant les vacances d'été
- la question n'était pas inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'écoles du 6 juin
- le Groupe de suivi du Projet Educatif Territorial (réuni le 3 juillet pour travailler sur le contenu des activités périscolaires du vendredi à partir de la rentrée) n'a, lui non plus été saisi d'aucune demande précise.

Les communes qui ont déposé une demande de revenir à la semaine de 4 jours après le 27 juin sont des communes qui s'étaient préparées à ce changement éventuel avant la parution du décret. Généralement des communes qui avaient manifesté dès le départ une hostilité à la réforme de 2013 pour des raisons diverses.

**La décision de changer de rythme scolaire est-elle une décision qu'on peut prendre à la légère ?**

La réforme de 2013 visait à alléger la journée scolaire des enfants (5h30 maximum au lieu de 6 h) et à augmenter en conséquence le nombre de journées scolaires (162 au lieu de 144) pour une meilleure répartition et une plus grande régularité sur la semaine (5 matinées de classe, dont le mercredi). Il s'agissait de profiter des temps où les enfants sont plus disponibles et réceptifs pour asseoir les apprentissages.

Ce qui était présenté comme une nécessité impérieuse en 2013 est-il devenu sans objet en 2017 ?



Peut-on constater des effets positifs ou négatifs de l'organisation adoptée ?

Du côté de l'école maternelle, l'après-midi scolaire du vendredi se terminant à 15h30 au lieu de 16h30, la directrice évoque la perturbation du rituel de l'après-midi et un effet néfaste sur les enfants.

Et puis, on évoque une plus grande fatigue en raison, notamment, des 5 matinées consécutives et d'une journée toujours aussi longue si l'on cumule temps scolaire et temps périscolaire.

La solution aux difficultés énoncées réside-t-elle dans un retour à la semaine de 4 jours ?

## COURRIER

Collectif des maires de  
St Marcellin Vercors Isère Communauté

à  
Madame la Directrice  
des Service de l'Éducation Nationale  
de l'Isère

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Nous venons d'apprendre, par le biais des directeurs d'écoles, que, dans notre circonscription, il était demandé aux communes de rendre leur décision de maintien ou non de la semaine de 4,5 jours lors du premier conseil d'école (soit après le 13 octobre 2017).

Vous comprendrez aisément que cela apporte beaucoup de troubles dans les divers conseils municipaux, étant donné les délais, beaucoup trop courts, impartis.

En effet, à l'heure d'aujourd'hui, aucune information directe officielle n'est parvenue aux communes : seuls les directeurs d'école, semble-t-il, détiennent ces quelques éléments d'information.

Nous nous permettons aussi d'insister sur ce sentiment de désarroi d'avoir à prendre une responsabilité pour laquelle nous ne nous sentons pas légitimes.

Par ailleurs, nous ne possédons pas les réponses qu'apportera l'État quant au financement des temps d'activités périscolaires en cas de maintien de la semaine sur 4 jours et demi.

Nous ne connaissons pas non plus les critères appliqués qui permettraient un retour à la semaine de 4 jours.

Trop de paramètres inconnus pour des communes qui, depuis 3 ou 4 ans ont beaucoup investi dans l'organisation des activités, la formation du personnel... afin d'offrir des temps éducatifs de qualité au service des familles et regarder au plus près l'intérêt de l'enfant pour de meilleurs apprentissages.

Aussi, afin que chacun, dans sa commune, puisse honnêtement organiser la concertation nécessaire qui s'impose avec les familles et le corps enseignant, nous nous permettons de vous interpeller pour que, soit reportée la date de dépôt du dossier et que nous parvenions très rapidement tous les éléments indispensables à une véritable réflexion partagée.

Dans l'attente de réponses à toutes ces questions, nous vous prions d'agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de nos sentiments respectueux.

St Marcellin, le 2 octobre 2017

Le collectif des Maires de la Communauté  
de Communes St Marcellin Vercors Isère

## ( Education )

### CONTRIBUTION

La réussite, c'est avoir les moyens de choisir sa vie, de ne pas rester dépendant du milieu ou de préjugés.

Et pour avoir du pouvoir sur sa vie, il faut commencer à en avoir sur sa vie d'enfant.

Pas le pouvoir de l'enfant roi, mais le pouvoir de prendre sa place dans sa famille, dans ses activités, dans son environnement.

Prendre confiance en soi et apprendre à faire confiance aux autres.



Etre curieux du monde et des autres.

S'adapter à d'autres environnements.

Acquérir les compétences nécessaires, à la maison, à l'école ou ailleurs :

s'exprimer, s'informer, échanger, créer, communiquer, argumenter, raisonner, choisir, s'organiser, prendre des initiatives...



Faire de vraies choses dans la vraie vie, apprendre à mener des projets, tirer parti des réussites et des échecs...

Cette idée de la réussite, je crois qu'elle était présente dans le groupe dès le départ.

Ces 3 ans, nous avons essayé, réussi quelquefois.

Il faut continuer à y réfléchir cette année et aussi avec d'autres et pas seulement dans notre commune.

Et quelle que soit l'organisation de la semaine scolaire, nous trouverons le moyen de contribuer à la réussite des enfants.

Monique Eymard

### RYTHMES ÉDUCATIFS

Il faut se rappeler que la semaine de 4 jours instaurée en 2008 avait été considérée comme une mauvaise solution par beaucoup car elle concentrait exagérément le temps scolaire eu égard aux capacités d'attention des enfants.

Alors... ?

En ce qui concerne le contenu, l'organisation et l'encadrement des temps périscolaire des enfants scolarisés à l'école du village, c'est la satisfaction qui l'emporte :

- la qualité du temps pause méridienne de 2h, repas et activités calmes, est unanimement apprécié par les enfants et les adultes.

Un retour à la semaine de 4 jours est-il de nature à le remettre en cause ?

Si ce n'est pas le cas, quels seraient les horaires scolaires ? 3h le matin et 3h l'après-midi (en commençant à 8h30 le matin ou en terminant à 17h l'après-midi) ? Une matinée de 3h30 et une après-midi de 2h30 ?

- le temps d'activités périscolaires du vendredi a permis aux enfants de découvrir et pratiquer des activités variées, de bénéficier de la compétence d'adultes divers, de mieux connaître leur environnement naturel, de conduire des projets en relation avec les services de la commune.

Les adultes qui sont intervenus ont le sentiment très fort que l'organisation de ce temps a permis de créer du lien entre les générations profitable à tous, aux adultes comme aux enfants.

Comment conserver et amplifier ces acquis tout en veillant à ce que les interventions dans la durée ne deviennent pas contraignantes ?

Quelles raisons « supérieures » conduiraient-elles à revenir sur cette organisation ?



**La décision de changer de rythme scolaire ne touche-t-elle que l'école ?**

Les communes avaient dû travailler sur l'organisation de 3 heures d'activités périscolaires et donc faire un véritable investissement, en réflexion, en formation et en moyens, sur les questions éducatives.

A Rencurel, un groupe de parents, d'élus et de divers professionnels a participé à la réflexion sur le **Projet Educatif Territorial** adopté par la commune et validé par les services de l'Education Nationale et de Jeunesse et Sports pour s'appliquer à la rentrée 2014.

A partir du choix d'élargir la pause méridienne (2h au lieu d'1h30), le personnel communal s'est employé à rendre ce temps plus serein et à faire en sorte que les enfants reprennent le temps scolaire plus détendus et disponibles.

Plus de 40 personnes (parents, grands-parents, membres d'associations, élus, habitants...) ont participé bénévolement, à l'encadrement des activités périscolaires du vendredi. L'Oustaou a mis gracieusement, chaque semaine, un éducateur à disposition.

Peut-on faire comme si cet investissement des intervenants bénévoles, du personnel communal et de la commune n'avait pas existé ?

Ces questions ont été abordées une première fois le 19 septembre lorsque des parents sont venus, à l'occasion d'une réunion du groupe de suivi du PEDT, interroger la commune sur les raisons du non passage à la journée de 4 jours à la rentrée et demander à ce que la question soit examinée pour la rentrée 2018. Elles l'ont été à nouveau lors de la réunion publique du 2 octobre.

## ( Education )

### RYTHMES ÉDUCATIFS

**Qu'est-ce qui conduit certains parents à vouloir revenir à la semaine de 4 jours ?**

Deux raisons ont été exprimées :

Les écoles des 4 Montagnes étant revenues à 4 jours, des clubs sportifs organisent des activités le mercredi matin. Pour pouvoir y inscrire ses enfants, une famille demande à ce qu'il n'y ait plus d'école le mercredi matin.

Lorsqu'on a un enfant scolarisé et un plus jeune qui ne l'est pas, que la « nounou » est proche du lieu de travail de l'un des 2 parents, il est compliqué d'organiser la garde de l'aîné le mercredi après-midi. Pouvoir confier les 2 enfants à l'assistante maternelle pour la journée faciliterait la vie, mais pour cela il ne faudrait pas qu'il y ait classe le mercredi matin. Une famille exprime cette demande.

Ces raisons sont-elles partagées ?

Ces raisons personnelles, toutes légitimes qu'elles soient, priment-elles sur l'intérêt général ?



Est-ce bien aux communes de trancher ?

En faisant « sauter un verrou réglementaire » (dérogation aux 5 matinées de classe) le ministre permet aux intérêts des adultes de s'exprimer et peut-être de prendre le pas sur l'intérêt des enfants. Il laisse du même coup les communes arbitrer le débat sous prétexte de leur donner plus de latitude dans l'organisation de la semaine scolaire. Cadeau empoisonné !

D'autant plus que, si les informations données par l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de St Marcellin sont confirmées, c'est au plus tard en décembre que les Conseils d'école auraient à se prononcer sur une demande de retour à la semaine de 4 jours. Un délai bien trop court pour une décision qui devrait être longuement mûrie par toutes les parties prenantes.

Afin de recueillir un maximum d'avis, la commune a proposé d'organiser, courant novembre, une consultation de l'ensemble des parents concernés mais aussi de toutes les personnes qui ont donné de leur temps au cours des 3 années passées.

Cette consultation ne sera pas un référendum pour ou contre la semaine de 4 jours. Elle n'aura pas valeur décisionnelle (la loi ne le permet pas). Elle est au contraire destinée à susciter la réflexion, à permettre à chacun de prendre le recul nécessaire et de formuler autant ses convictions que ses doutes. Cette consultation ne doit pas être considérée comme une fin en soi mais bien comme une étape dans la réflexion.

Et s'il s'avère que le temps manque pour aboutir nous pourrons le faire valoir auprès des instances de l'Education Nationale.

Michel Eymard

## ( Commune )

### CONSEIL MUNICIPAL

Serrat Marylene  
31 C Route des Granges  
38680 Rencurel

Rencurel le 8/10 /17

M. le Maire,

Par la présente lettre, je vous fais part de ma démission en tant que conseillère municipale.

Depuis plusieurs mois, je ne trouve pas le temps de venir aux conseils municipaux. Plus le temps passe et plus je me détache de tout ce qu'il se passe en mairie.

De plus, je dois avouer que les événements politiques de l'année dernière en France m'ont profondément confirmé un dégoût pour tout investissement lié à l'Etat.

Je serai toujours investie dans ce que je crois juste dans ma vie personnelle et en tant que citoyenne mais je ne me sens plus du tout à ma place en tant que conseillère municipale.

Il est temps pour moi d'acter car cette situation de non présence me semble irrespectueuse vis à vis des habitants de Rencurel.

Merci de bien vouloir prendre en compte cette lettre de démission.

Je souhaite à tous du courage pour le travail restant à faire, belle continuation !

Marylène Serrat

Quand il manque 1/3 des conseillers, une élection partielle doit avoir lieu pour pourvoir les sièges vacants. C'est le Préfet qui convoque cette élection.

Dates pressenties (à confirmer) :  
dimanches 3 et 10 décembre

### AIR DU TEMPS - JEU DE l'été

Bonjour,

Il y a tout ce que l'on connaît et tout ce que l'on ne savait pas, que l'on découvre au fur et à mesure des recherches et qui nous fait aimer et apprécier davantage cette belle région.

Au « merci d'avoir participé » que vous nous adressez à la fin du bulletin de participation on peut vous renvoyer un « merci de nous avoir proposé ce moyen de replonger en profondeur dans la région ».

J'espère que les participants seront aussi nombreux et performants que l'an dernier.

Bien cordialement,

Noël Guiseris

( Au jour, le jour... )

## AG DU SKI-CLUB

Vous vous intéressez à la vie de la station du Col de Romeyère et à son économie...

Vous souhaitez savoir qui fait quoi, connaître le pourquoi de nos investissements...

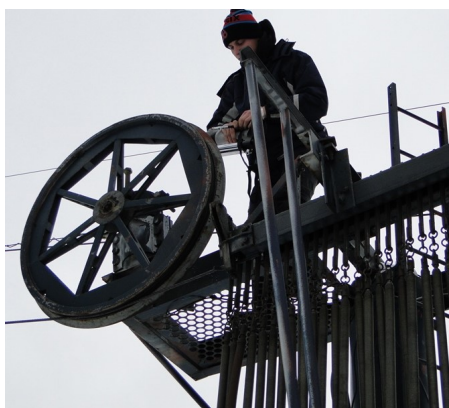
Pour répondre à toutes ces questions et à toutes celles que vous vous posez,

**le Ski-Club vous convie  
à son assemblée générale  
le samedi 25 Novembre 2017  
à 18h  
salle du rez-de-jardin  
de la mairie.**

Nous sommes également à la recherche de Rencurellois et Rencurelloises souhaitant s'investir et prendre des responsabilités au sein de notre Association.

Merci de venir nombreux à notre assemblée générale !

Patrick Peysson  
Secrétaire du Ski-Club



## ANNONCE

Vends

Poêle à bois

Jotul N812TD

18Kw

Bois 50cm et +

Tuyau noir émaillé 1m x 153mm



Disponible fin octobre

Prix (à débattre) : 800 €

Contact : 06 15 96 65 28

## LE CLUB DE LA DOULOUCHE EN CAMARGUE



Le 1er septembre le club de la Doulouche à organisé une sortie d'une journée en Camargue.

44 personnes étaient présentes : 17 adhérents et 27 des clubs voisins (Villard de Lans, Méaudre, Tullins).

Superbe journée avec:

- Tour de bateau sur le canal du Rhône. Nous avons assisté au tri de taureaux par les gardians. Déjeuner à bord
- Visite d'Aigue Morte et de ses remparts.
- Visite des salins en petit train.

Bernard Repellin

## TRADITIONNELLE MATINÉE BOUDIN DE RAI

### A LA BALME DE RENCUREL



### MATINEE BOUDIN



Organisée par Rencurel Animation Initiative

**Dimanche 26 novembre**

**à partir de 10h**

- ▶ **VENTE DE BOUDIN** : 2.20 € la part de 200gr (11 € le kilo)  
Boudin à la chaudière fait sur place par Jean-Paul
- ▶ **VENTE DE CAILLETES** : 2.20 € pièce.  
Caillettes de fabrication artisanale (boucherie Charvet à St Laurent)
- ▶ **VIN CHAUD, BUVETTE**
- ▶ **VENTE de GATEAUX et DOUCEURS « maison »**  
au profit de l'association **DOMICHAT**

**Merci de réserver boudin et caillettes  
avant le vendredi 24 novembre au soir, auprès de :**

Suzanne Gauthier : 04 76 38 97 15 / 06 70 30 03 67

ou

Céline Zanella : 06 08 03 21 86

( Au jour, le jour... )

## AGENDA Novembre - Décembre

Quand	Quoi	Où	Par qui
Vendredi 4 novembre à 12h	Repas des 80 <sup>èmes</sup> anniversaires	Restaurant de la Bourne	Club de la Doulouche
Mardi 7 novembre à 19h	Conseil municipal	Mairie	
Samedi 11 novembre à 11h	Commémoration de l'armistice de 1918	RV sur le parvis de la mairie	Commune
Samedi 11 novembre à 20h	Fête de la bière	Salle de La Scie La Balme de Rencurel	Amis des Coulmes
Samedi 25 novembre à 18h	AG du Ski Club	Rez de jardin de la mairie	Ski-Club de Rencurel
Dimanche 26 novembre à partir de 10h	Matinée boudin	Salle de La Scie La Balme de Rencurel	RAI

**SAMEDI 2 DECEMBRE 2017 à 18H30**

Salle de La Scie, à la Balme de Rencurel

**FÊTE DE NOËL**



L'association DOMICHAT a le plaisir de vous inviter pour fêter Noël ensemble.

Venez passer un moment magique autour de :

- Chants des chorales Vercoralie et Domichat
- Chants des enfants des écoles de Rencurel
- Danses des enfants des cours de danse de la Chapelle en Vercors.

Le spectacle sera suivi d'une collation et de la fameuse tombola avec cette année, pas un mais **deux** paniers garnis !

**Entrée et collations offertes.** Venez nombreux !

Vjera van Wildenberg

## FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Le samedi 14 octobre, à l'initiative de *Rencurel Animation Initiative* et des *Amis des Coulmes*, une quinzaine de personnes se sont retrouvées salle du Coucourou pour une journée de formation aux 1<sup>ers</sup> secours civiques (PSC1). Cette formation était dispensée par les *Sauveteurs Secouristes Grenoblois* (association affiliée à la Fédération Française de Sauveteurs et de Secourisme).

Comme celle qui avait déjà eu lieu en 2016, cette journée pleine d'intérêt a été des plus utiles pour nous qui vivons loin des grands centres. Cette formation mérite d'être renouvelée dans quelques temps.

Suzanne Gauthier

## OFFRES D'EMPLOIS

1 - Un poste de service ménage homme ou femme  
au Centre de vacances Les Coulmes à Rencurel

CDD 35h annualisées  
ou 28h annualisées selon le profil  
du 20 décembre 2017  
au 30 octobre 2018

2 - Un poste d'adjoint(e) pédagogique à l'année, sur deux structures :  
les Coulmes à Rencurel  
et Les rambins à Corrençon

CDD 35h annualisées  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

Envoyer votre CV et une lettre de motivation à l'adresse suivante :

[lescoulmes@vacancesleolagrance.com](mailto:lescoulmes@vacancesleolagrance.com)

3 - Un agent d'accueil  
au foyer de ski de fond de Rencurel, au Col de Romeyère  
pour la saison d'hiver  
du 15 décembre au 15 mars  
à temps plein

Pour plus d'information  
sur le profil du poste,  
contacter: Philouze Maud  
au 06 83 76 46 95

## TAD Octobre à Décembre

Renaud Callet vous emmène  
à **Saint-Marcellin**

Mardi 10 octobre  
Mardi 24 octobre  
Mardi 21 novembre  
Mardi 5 décembre

à **Villard de Lans**

Mardi 7 novembre

Tarif aller-retour : 5 €

N'oubliez pas de réserver au  
0820 08 38 38

## L'Air du Temps n°166

Bulletin mensuel de Rencurel  
615, rue de la mairie - 38680 RENCUREL  
Tel : 04 76 38 97 48  
Courriel : rencurel.mairie@orange.fr

Dépôt légal : octobre - novembre 2017  
Directeur de la publication : Michel Eymard

Maquette et mise en page :  
Michel Eymard

Tirage en 180 ex. : Vigny-Musset Repro  
50, Allée des 2 Mondes 38100 GRENOBLE

Ont contribué à ce numéro (textes et photos) : Michel Eymard, Monique Eymard, Michel Feugier, Suzanne Gauthier, Patrick Peysson, Patrick Pilarski, Bernard Repellin, Vjera van Wildenberg et des associations.

## ( Anniversaire )

# LES 40 ANS DU CLUB DE LA DOULOUCHE

C'est vendredi 29 septembre que les membres du club la Doulouche, se sont réunis au restaurant Cœur des montagnes, au col de Romeyère, commune de Rencurel, pour fêter les 40 ans du Club. 65 personnes venues de toute la région étaient là pour l'occasion.



Le Club a été créé par Madame Denise Noaro en 1977, et elle en a assumé la présidence de 1977 à 1986.

Ce furent ensuite Louis Repellin, de 1986 à 1993, Pierre Guillen de 1993 à 1995, Marie-Thérèse Pêché de 1995 à 1998, Jean Gauthier de 1998 à 2014 - 17 ans de longévité ! Bravo Jean ! Bravo Thérèse !

Et, depuis 2014, notre ami Bernard Repellin a repris le flambeau.

Le président Bernard a rendu hommage à tous ses prédécesseurs sans oublier toutes ces dames qui, souvent, ont travaillé ou travaillent dans l'ombre pour seconder le Président.

Il a aussi remercié les adhérents de leur présence et de leur fidélité.

Ensuite il a passé le micro à Monsieur Jo Corbalanel, administrateur de secteur à la Fédération et à Monsieur Patrick Pilarski représentant Monsieur le Maire de la commune de Rencurel.



Un repas très copieux fut servi par le restaurant *Cœur des montagnes* et tout le monde rappela quelques souvenirs avec beaucoup d'humour.

Le Président fixa la nouvelle rencontre des adhérents pour le repas anniversaire des 80 ans au restaurant **de la Bourne** (dit *Chez Caroline*) **le 4 Novembre à 12h00.**

Bravo à tous et merci, Monsieur le Président !

Michel Feugier



Jean Gauthier

Patrick Pilarski

Bernard Repellin

Jo Corbalanel